

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE130589002-3**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460 ,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 29 août 2013

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Président

M. Lionel Perez  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

#### Vice-présidents

M. Patrick Martin  
Ville de Westmount

Mme Chantal Rouleau  
Arrondissement de Rivière-des-Praires –  
Pointe-aux-Trembles

#### Membres

M. Daniel Bélanger  
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-St-Luc

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Pierre Gagnier  
Arrondissement d'Achutes-Cartierville

Mme Ginette Marotte  
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin  
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin  
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Montréal, le 21 août 2013

M. Laurent Blanchard  
Maire  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE130589002-3, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission relativement à un contrat à être accordé à Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460 ,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*ORIGINAL SIGNÉ*

Lionel Perez  
Président

*ORIGINAL SIGNÉ*

Marie-Pierre Rouette  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE130589002-3 .....	5
Conclusion .....	7

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus:

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

### **Mandat SMCE130589002-3**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460 ,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.**

À sa séance du 31 juillet 2013, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1130589002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels supérieur à 1 M\$ dont l'adjudicataire en est à son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Le 14 août 2013, les élus membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE130589002-3 qui lui avait été confié. Ces derniers ont rencontré les représentants du Service du capital humain et de la Direction de l'approvisionnement qui ont répondu à leurs questions.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé l'historique du dossier. Ils ont ainsi expliqué que, suite à une recommandation de la Commission, il a été décidé de procéder en deux appels d'offres distincts, soit l'un pour le renouvellement du Programme d'aide aux employés (PAE), volet individuel, et un second appel d'offres pour le renouvellement du PAE, soutien à la gestion. Le présent dossier concerne exclusivement le volet individuel.

L'appel d'offres a été lancé le 6 mars 2013 et est demeuré sur les marchés pour une période de 48 jours. Au cours de cette période, deux addendas ont été émis afin de répondre à différentes questions de preneurs du cahier de charges. Des neuf preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une offre. Au terme de la démarche d'évaluation qualitative, deux de ces offres ont été jugées conformes. Les désistements à soumissionner invoqués sont variables : un preneur du cahier des charges a mentionné la lourdeur administrative et la faible marge de profit, un autre est spécialisé dans les programmes d'aide aux policiers, un autre a estimé le délai de soumission insuffisant pour recueillir les curriculum vitae signés exigés et trois autres ont affirmé ne pas avoir de ressources suffisantes pour fournir les services demandés.

La soumission de l'adjudicataire présente un écart – légèrement défavorable à la Ville – de 2,36% avec l'estimation interne.

Les élus membres de la commission ont souligné les efforts entrepris par les responsables du dossier afin de tenir compte des préoccupations de la commission. Les membres ont été satisfaits de constater que plusieurs aspects notamment la méthode d'estimation et la démarche d'évaluation qualitative remis en question lors du premier appel d'offres ont été pris en compte dans le présent dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, les membres de la commission émettent le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service du capital humain et la Direction de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond au critère établi par le conseil d'agglomération à savoir :*

*- Contrat de services professionnels supérieur à 1 M\$ dont l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent;*

*Considérant la prise en compte des recommandations de la commission émises le 13 novembre 2012 suite à l'étude du mandat SMCE120889003;*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE130589002-3 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.